

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 97-2017 en date du 29 septembre 1997, vous avez accepté le principe de la création d'une place publique située dans l'îlot des Platanes, à proximité du carrefour des Quatre Chemins.

Dans le cadre du programme immobilier du secteur, la SCI Les Balcons d'Alice accepte de céder gratuitement les parcelles nécessaires à la réalisation de ladite place, soit :

- une parcelle de 268 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 337 de la section AC, située 44, rue Charles Plasse,
- une parcelle de 640 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 334 de la section AC, située 2, rue Gabriel Péri.

Les services fiscaux ont estimé à 227 000 F la valeur des 908 mètres carrés du tènement, soit 250 F le mètre carré ;

B - Propose de l'autoriser à signer le compromis et tout acte relatif à cette affaire ;

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération n° 1997-2017 en date du 29 septembre 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer le compromis et tout acte relatif à cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,